



DEAUVILLE YACHT CLUB

AVIS DE COURSE



DEFI HONFLEUR-DEAUVILLE

Le 16 octobre 2021

Autorité Organisatrice **Cercle Nautique Honfleur**
GRADE 5C

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) en vigueur
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les règles Osiris et les Instructions de course qui pourront être consultées et retirées auprès du secrétariat du Club.
- 1.6 Le règlement général du Championnat de Normandie et du Challenge de Baie de Seine

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B et C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6, Sportboats, Dragon, J80.
L'équipage doit être composé de deux personnes au minimum.

3.2 **Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire via le logiciel NVI disponible sur le site du CNH http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Manif=931 et effectuer le règlement des frais d'inscription par Carte Bleue à distance (un simple coup de fil au 02 31 98 87 13 suffit). Date limite d'inscription samedi 16 octobre 2021 à 10h00.**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent posséder une licence FF Voile 2021 ou présenter la licence journalière au moment de leur inscription, doivent être en mesure de présenter le certificat de jauge en conformité et de présenter leur pass sanitaire valide ou un test PCR de moins de 72 heures.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont : **10 euros**

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site du CNH (www.cnh-honfleur.net) et celui du Deauville Yacht Club (www.deauvilleyachtclub.fr) à partir de 17h00 le vendredi 15 octobre 2021.

IMPORTANT : Tous les bateaux inscrits devront signaler leur présence et leur intention de courir en se présentant au Bateau Comité et en le contactant par VHF (canal 06). En cas de non-respect de cette clause, le bateau sera classé DNC.

6. PROGRAMME & HORAIRES

Vendredi 15 octobre : pour les bateaux venant de Deauville, ouverture des portes (à Deauville) 17h24, fermeture 22h40. Buffet-casse croute au CNH de 20h00 à 22h00.

<i>Sas Honfleur vendredi 15/10 (ouverture PM)</i>	18h30-20h00
Samedi 16 octobre :	
Ouverture du CNH	10h00
Briefing au CNH	11h00
Sortie Vieux Bassin + Sas direct	11h30
A disposition du comité de course	12h00
Fermeture de ligne de course	17h30
Ouverture porte Deauville	18h26
Basse Mer	15h33
Pleine Mer	21h00
Coefficient	53

La proclamation des résultats aura lieu dans les locaux tout neufs du Deauville Yacht Club à partir de 20h00 et seront suivis d'une soirée organisée par le DYC.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type : Côtier
Ils seront décrits dans les annexes aux IC.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe aux Instructions de Course.

8. CLASSEMENT

Cette régata fait partie du championnat du DYC et du CNH.

- 8.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Capitainerie du Port municipal de Deauville,
Tél. : 02 31 98 50 40 et Cercle Nautique Honfleur 8 rue St Antoine 14600 Honfleur 02 31 98 87 13
Pour les concurrents participant à la régata, les places seront offertes à Deauville et à Honfleur une semaine avant et après la régata.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO VHF Canal de course 06 (dans le chenal de Rouen : canal de sécurité : 73 en remplacement du 16).

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. MANIFESTATION ET PRIX

- Les bateaux rejoindront librement leurs ports après franchissement de la ligne d'arrivée.
Les résultats seront en ligne sur le site du CNH <http://www.cnh-honfleur.net> et du DYC www.deauvilleyachtclub.fr
La Barre à roue, trophée de ce Défi, sera attribuée au Club gagnant selon le système suivant : chaque Club reçoit 5 points par bateau participant (régatiers, bateaux à moteurs et tout bateau accompagnateur ayant acquitté ses droits d'inscription) ;
- les cinq bateaux les mieux placés de chaque Club apportent à leur Club leurs points selon la règle « a maxima », soit pour 20 bateaux classés : 20 points au premier, 19 au second, etc.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :